Réunion de travail Joinville-Écologie / Municipalité de Joinville (N°4)

Tour des projets : l'Arbre en Ville, le Comité Vélo, Délaissés de l'autoroute

Mardi 24 Juin 2025 (15H)

Mairie de Joinville
Anne Bouché, Directrice des services techniques municipaux
Clément Joly, Directeur de cabinet
Jérôme Tagnon, Élu délégué aux travaux
Anaïs, stagiaire

Joinville-Écologie
Anne, Jacques, Philippe et Michel

Echange à bâtons rompus avec Anne Bouché en attendant l'arrivée de l'élu Jérôme Tagnon.
Intérêt des nouvelles draisiennes pour l'apprentissage du vélo par les jeunes enfants.
Installation à la rentrée sous les feux tricolores de 110 panneaux M12 (« Cédez-le-passage cycliste) permettant aux cyclistes de passer au rouge quand les conditions le permettent (nb : la Police municipale était opposée).
Reconnaissance du cafouillage transitoire sur la piste Jean Mermoz, de la responsabilité du Département.
La piste cyclable sur le Pont ne sera opérationnelle que dans un an, sur la chaussée actuelle (il n'est pas prévu de rétrécir la largeur du trottoir sur le Pont côté Marne amont pour des raisons de coût).

- **Politique cyclable et Comité Vélo**

  (Se référer au Schéma directeur communal en 4 axes pour le Vélo de 2022)

  Les échanges reviennent sur l'aménagement très complexe du Carrefour de la Résistance avec la piste cyclable bidirectionnelle de la RD4 (ex RN4), les pistes cyclables des rampes Mermoz, et leur juxtaposition avec les flux piétons et surtout automobiles.
  Le Carrefour de la Résistance est bien plus dangereux que la Place de Verdun !
  Une période d'essai était prévue : elle doit hélas être reportée à 2026, du fait des travaux d'installation du monte-charge auto stable de l'Ile Fanac (marché passé par le Territoire en mai 2025).
  La Municipalité s'engage à envoyer à Joinville-Écologie les plans du Conseil Départemental pour l'aménagement d'ensemble de la voirie (qui relève de sa compétence) entre le Carrefour de la Résistance et la Place de Verdun.

  La pratique du vélo progresse : ainsi on comptabilise sur le Pont 2500 vélos par jour (à comparer aux 29 000 voitures par jour mentionnés par le Schéma directeur)
  Si la station Vélib' déplacée rue Emile Moutier fonctionne, par contre la consigne à vélos automatique de la Gare RER de Joinville (IDF Mobilités, c-a-d la Région) ne sera pas opérationnelle avant 6 mois !
  L'accès au Stade depuis le centre-ville est facilité pour les vélos et piétons par le passage R. Deloche et aussi par le feu installé. En revanche l'accès direct depuis la Gare RER est parfaitement indigne, et le croisement entre la piste cyclable de la RD4 et le trajet des bus quittant la gare en faisant le crochet vers le stade est dangereux.

Echange sur les tensions entre les piétons et les usagers parfois indélicats des nouveaux outils de déplacement individuels (trottinettes électriques, gyropodes), qui nuisent à la réputation des cyclistes.
Digression sur les dysfonctionnements de la voirie du quartier neuf construit par Eiffage (ZAC des « Hauts de Joinville »). La rue bidirectionnelle Henri Veil-Durand n'est pas une réussite.
Ce choix s'est imposé suite à l'abandon du projet d'une rue de sens opposé à celui de la rue de Paris, qui aurait relié la rue Hippolyte Pinson et la rue Henri Dunant. Nous payons toujours les choix du premier mandat de l'actuelle Municipalité…

- **Thématique de l'Arbre en ville**

L'enrichissement de l'inventaire des arbres remarquables à préserver au titre du Code de l'urbanisme (art. L151-23) se poursuit. Joinville-Ecologie pilotera la balade de terrain du 3 juillet dédiée au quartier Palissy. C'est au cours de ces balades que les associations et les STM retiennent par consensus les arbres à rajouter. Il en faudra sans doute une seconde pour ce quartier, totalement oublié dans l'inventaire initial faute de motivation des habitants.
Le Haut de Joinville sera attaqué à partir de septembre, également avec le pilotage par notre association (sauf le Quai de la Marne qui sera sous la responsabilité de l'Asep).

On peine toujours à donner une définition objective du concept d'arbre remarquable, et les services du Territoire ne sont pas motivés par le sujet.
Nous réitérons notre proposition de notation multifactorielle (« rose-des-vents »). On s'accorde pour consulter de nouveau le CAUE-77. Il faudra aboutir sur ce sujet en octobre-novembre.

Les STM alertent sur leurs ressources limitées entrainant la nécessité d'une priorisation entre les deux sujets : refonte de la Charte du patrimoine arboré ou finalisation de l'inventaire (les deux ne pouvant être conduits de front). On note la procrastination au sujet de la Charte…

Nous insistons alors sur l'importance d'améliorer le respect de la Charte par les prestataires (la SGP en charge de la taille des arbres du patrimoine communal) et des partenaires (Conseil départemental, VNF). Quant au patrimoine privé, la Municipalité devrait être plus incitative, tout particulièrement dans le cas des bailleurs sociaux privés (Logirep…) sur lesquels elle ne manque pas de moyens de pression.
Le directeur de cabinet Clément Joly nous invite à lui envoyer nos doléances concernant Logirep (on signale un problème à Rond-Point).

La lettre de remontrance que nous demandions sur la taille sauvage début mai des arbres de l'avenue (privée) des Tilleuls (une allée du quartier Vautier) a bien été envoyée. Mais Anne Bouché doute du pouvoir réel de la Municipalité, les tribunaux arbitrant toujours selon elle en donnant le primat au droit de la propriété.

L'inventaire enrichi sera intégré dans une modification du PLUI (Plan de zonage et annexe au Règlement : PLUi-PEMB_JOINVILLE-GRILLE-PATRIMONIALE). Cette première modification (faisant suite à la modification « simplifiée » de ce printemps qu'on ne compte pas) sera travaillé par les STM de Joinville (et des autres communes) dès juillet, mais elle ne passera en enquête publique qu'après les élections municipales de mars 2026 (qui entrainera la recomposition du Conseil du territoire « Paris Est Marne et Bois »). Bien entendu il risque d'y avoir d'autres changements, peut-être moins sympathiques.

On aborde la question des élagages qui ont eu lieu sous la responsabilité de la Ville au Printemps. Les STM affirment qu'il ne s'agit que d'interventions légères (élimination de rejets). L'association rappelle que ces interventions suscitent un fort mécontentement.

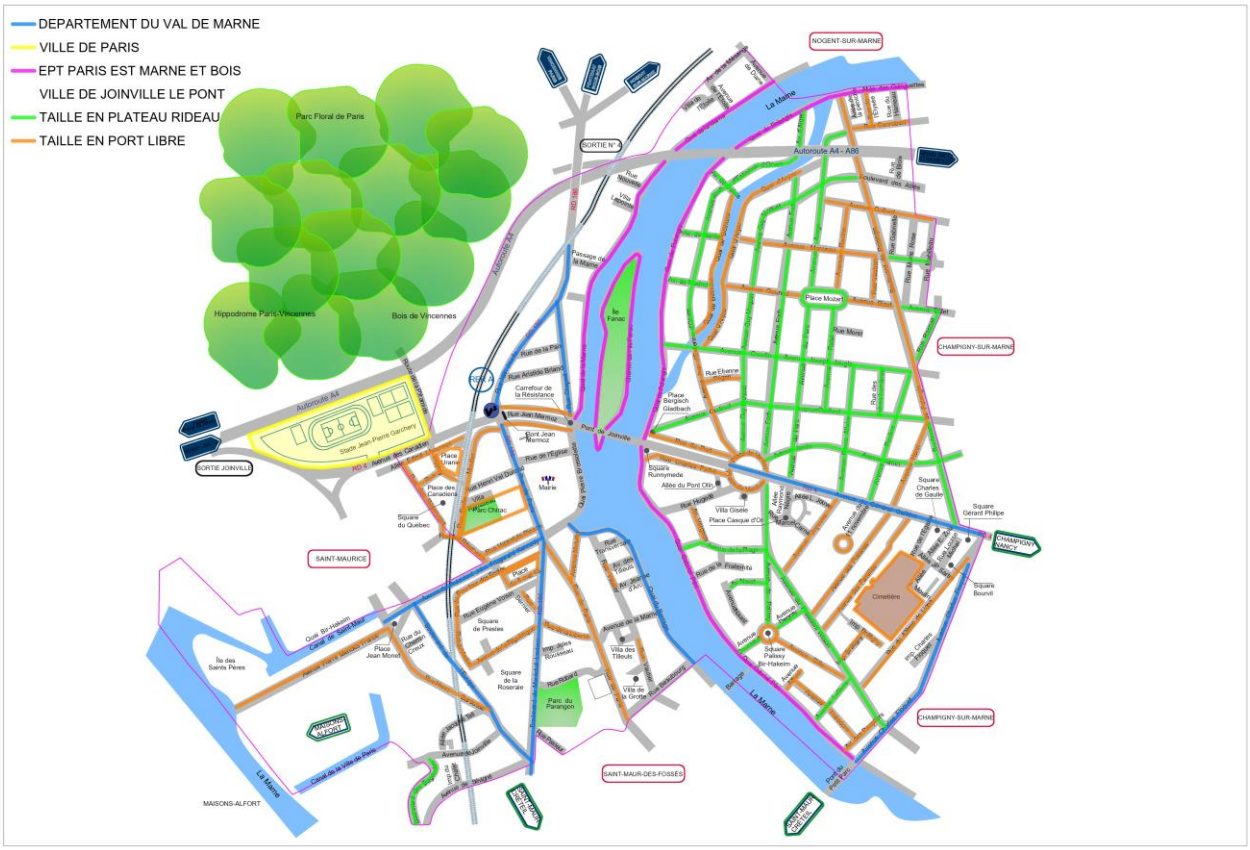

- **Points divers**

  Jacques soulève le point de l'application effectif à Joinville du RLPI, le Règlement Local de Publicité Intercommunal de notre Territoire PEMB, en vigueur théoriquement depuis août 2022. Avec l'exemple du trop grand panneau « Var Auto » qui « décore » le mur aveugle à l'entrée de la rue de Paris. Les STM s'engagent à étudier la question.

  Michel interroge sur la situation de la Péniche « Lapin Vert », lieu culturel apprécié de beaucoup, notamment par ses initiatives indépendantes de la Municipalité. Les STM répondent que VNF leur a donné un avis d'expulsion depuis le mois d'automne dernier.

- **Projets immobiliers**

  - Notre association réclame et obtient **la liste des permis de construire** déposés à l'instruction et la liste des permis de construire signés (et donc consultables).
  - Installation des Services Techniques Municipaux (STM) dans les **bâtiments de l'US Métro** :
    Rappelons que la RATP a mis en vente les bâtiments de ce club historique (1931), à l'angle du Quai de Polangis et de l'avenue d'Alger. Les licenciés d'aviron sont très remontés contre la Municipalité qui ne leur propose qu'une absorption au sein du grand club « Aviron Marne et Joinville ».
    La Municipalité souhaitait initialement créer un nouveau Centre Technique Municipal dans un unique bâtiment qui aurait été construit boulevard des Alliés, en face du futur gymnase.
    Elle a saisi l'opportunité pour changer son fusil d'épaule et faire des économies avec un projet alternatif occupant les bâtiments de l'US Métro, dont la façade serait préservée. On y logerait les trois régies municipales : Propreté, Bâtiments et Voirie, tandis que celle des Espaces Verts resterait à son emplacement actuel.

Le parking des STM occuperait le terrain des deux pavillons depuis longtemps préemptés par la Ville, sur le quai, entre l'US Métro et le viaduc autoroutier. La modification « simplifiée » du PLUI qui vient d'avoir lieu comportait d'ailleurs une retouche pour le favoriser.
Le coût de la réorganisation serait ainsi divisé par deux, passant de 7-8 à 3-4 millions.
C'est encore une opération à tiroirs puisque les actuels locaux des STM sur l'avenue de Diane seraient revendus pour l'opération immobilière centrée sur le Pavillon de l'Horloge.

- Projet culturel et immobilier de **l'Horloge** :
  La Municipalité avait préempté en 2019 le Pavillon de l'Horloge et ses dépendances, au 99 Quai de la Marne. C'est là qu'en 2021 encore on annonçait un projet ambitieux regroupant le Musée intercommunal des Bords de Marne, un restaurant de luxe… et quelques logements. L'ancien président de l'ASEP Michel Riousset était très impliqué dans ce projet.
  C'est finalement sur l'autre rive, Quai de Polangis, à la place du « Petit Robinson », que le Territoire a finalement choisi en 2023 de faire son projet muséal et touristique.
  On nous assure que la structure du Pavillon de l'Horloge est toujours en bon état.
  On mettra en avant dans la communication publique la préservation du Pavillon de l'Horloge, affecté à un vague projet culturel non défini, prétexte qui permettra de bénéficier des bonus de constructibilité prévus par le PLUI à Joinville pour les opérations mixtes avec EICSP. On prévoit surtout un restaurant (de luxe forcément) et surtout 38 logements en R+2.

- Pôle muséal et touristique des Guinguettes de Polangis :
  Notre association rappelle son hostilité à ce bâtiment de 23 m de haut (3802 m2 de planchers sur 1482 m2 de terrain), censé être livré en 2027, et son scepticisme quant au succès du projet muséal.
  On nous assure que le beau frêne qui s'élève à l'arrière en limite de Champigny sera préservé.
  Jérôme Tagnon fait avec conviction l'éloge du projet muséal *(document transmis à l'association).*
  Niveau 0 : accueil, glacier
  Niveau 1 : exposition permanente des collections sur 700 m2
  Niveau 2 : sports, loisirs, création sur 350 m2, salles d'accueil pour les classes
  Niveau 3 : programmation expositions temporaires sur 350 m2, bureaux administratifs.
  Niveau 4 : Restaurant « Rooftop »